

## Les sapins n'ont pas leur place sur les trottoirs

Le Républicain Lorrain – 13 janvier 2023



Les sapins seront broyés puis mis à la disposition des administrés pendant une semaine, sur le parking de la forêt, rue Mozart.

Cette année encore, la commune, en relation avec la CCAM, a mis en place trois points de dépôt des sapins naturels, sans décoration ni neige artificielle. Ceux-ci peuvent être déposés sur le parking boulevard Benjamin-Raspail, place Saint-Benoît et sur le parking de la place de l'ancienne mairie jusqu'au 18 janvier. Les sapins seront ensuite broyés puis mis à la disposition des administrés pendant une semaine (parking de la forêt rue Mozart) et le restant sera utilisé pour le paillage des espaces verts de la commune.

Il n'existe pas de collecte en porte à porte spécifique aux sapins de Noël et la réglementation sur l'agglomération guénangeoise n'autorise pas le dépôt des déchets verts sur les trottoirs (amende de 135 €).

